

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil communautaire de la Communauté
de communes Larzac et vallées**

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 30 MAI 2023 / 4-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	21	25

Date de la convocation : 23 mai 2023

Date d'affichage : 24 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 30 mai 2023 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Suppléants présents : *Thomas CHAUCHARD*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Bernadette NEGROS à Maryse ROUX, Martine RODRIGUEZ à Anne CALMELS*

Absents : *Stéphanie ANDRIEU, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Philippe MURATET, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Piscines intercommunales : approbation des tarifs de vente des produits

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'afin de rationaliser la gestion des régies des piscines communautaires, il conviendrait de modifier les tarifs de vente actuellement applicables pour les marchandises vendues.

Les nouveaux tarifs qui pourraient entrer en vigueur au 1er juillet 2023 seraient les suivants :

- o Bouteille d'eau, 50 cl : 1,00 € l'unité,
- o Soda, oasis, 50 cl : 2.00 € l'unité,
- o Sachets de Bonbons: 1,00 € l'unité,
- o Barres chocolatées : 1,00 € l'unité,
- o Glaces bâton et cônes: 2,00 € l'unité
- o Glaces Magnum : 2,50 € l'unité

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire, approuve les tarifs proposés les deux piscines intercommunales à compter du 1^{er} juillet 2023.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 27.06.2023

Affiché le 27.06.2023



Extrait certifié conforme,
Le Président,

Christophe LABORIE
Acte dématérialisé

Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20230530-20230530DL4_1-DE
Reçu le 27/06/2023

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 30 MAI 2023 / 05-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	21	25

Date de la convocation : 23 mai 2023
Date d'affichage : 24 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Le 30 mai 2023 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Suppléants présents : *Thomas CHAUCHARD*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Bernadette NEGROS à Maryse ROUX, Martine RODRIGUEZ à Anne CALMELS*

Absents : *Stéphanie ANDRIEU, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Philippe MURATET, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Attribution de subventions aux associations

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur issue de l'arrêté préfectoral n° 12-2018-02-09-001 du 9 février 2018, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu Les demandes de subventions déposées auprès de la Communauté de communes,

Monsieur le Président propose l'attribution des subventions suivantes

Nom de l'association	objet	Proposition	Budget manifestation
Nant Nature Patrimoine	Salon de la Gravure	350€	3535€
Cardiac Larzac	Course cycliste caritative	400€	4600€
Les Journées Coste	Centenaire d'Hippolyte Coste	1200€	11800€
Association le Vélo d'Alcas	Course Cycliste la Cycl Roquefort	1 500€	17 000€
Association Larzac Repère	Festival des épouvantails	500€	5 400€

Festival des Hospitaliers (Nant)	Trail	3 000€	75 000€
Sport nature Lapanouse	Trail de la Deveze	300€	3500 €
Foyer Rural de L'hospitalet	Zicos du Larzac	1400€	14 300€
Foyer Rural de L'hospitalet	La Couvertrailrade	300€	8 590€

Vu la proposition de monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- adopte les propositions ainsi que les montants de subventions correspondants,
- autorise son Président à procéder au versement des subventions.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 18.07.2023

Affiché le : 18.07.2023

Extrait certifié conforme,
Le Président,

Acte dématérialisé

Christophe LABORIE

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes 12540 CORNUS LARZAC et VALLEES' and features two stars on either side of the bottom text.

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 30 MAI 2023 / 05-2

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	21	25

Date de la convocation : 23 mai 2023

Date d'affichage : 24 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 30 mai 2023 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Suppléants présents : *Thomas CHAUCHARD*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Bernadette NEGROS à Maryse ROUX, Martine RODRIGUEZ à Anne CALMELS*

Absents : *Stéphanie ANDRIEU, Jean-François GALLIARD, Loic MASSEBLAU, Philippe MURATET, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Attribution d'une subvention à des associations

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur issue de l'arrêté préfectoral n° 12-2018-02-09-001 du 9 février 2018, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu Les demandes de subventions déposées auprès de la Communauté de communes,

Il conviendrait d'attribuer les subventions suivantes aux associations

Nom de l'association	objet	Proposition	Budget manifestation
ADMR Larzac et Sorgues	Portage de repas	7 234€	3180€
ADIL de L'Aveyron	Logement	808.68€	Cotisation
Aveyron Initiatives	Développement économique	3493.50€	Cotisation

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Président, le Conseil communautaire :

- adopte les propositions ainsi que les montants de subventions correspondants,
- autorise son Président à procéder au versement des subventions.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 18.07.2023

Affiché le : 18.07.2023

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Acte dématérialisé

Christophe LABORIE

